



# Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen  
Bureau du Port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE  
Tél. : 02 40 62 02 13 - E-mail : a.p.p.b.p@orange.fr

## Exemplaire N° 31 – Octobre 2009 – réservé aux adhérents

Comité de rédaction : JP. MAURICE, JP SANTINI, E. DAVID, J-CI. VAUZELLE, Ch. AVIGNON et G. VAUCLIN

### EDITO DU PRESIDENT

Chers Plaisanciers, Chers Adhérents,

A l'heure où j'écris cet édit, nous vivons presque un été indien sur la presqu'île de Guérande. Notre été ensoleillé qui n'a vraiment commencé que début août, nous a réservé une magnifique et estivale arrière saison. Encore quelques belles sorties en mer en perspective pour ce qui en aura le loisir. Ce fût également une bonne saison pour les professionnels du nautisme (loueurs, vendeurs de bateau et autres) qui dans l'ensemble affichent le sourire, plutôt une bonne nouvelle en ces temps qui restent difficiles pour bien d'autres.

Donc un été plutôt bon pour le motonautisme comme pour la voile :

- De très nombreuses sorties pour les pêcheurs qui ne semblent cependant pas avoir fait de prises spectaculaires, la raréfaction du poisson se poursuivrait-elle dans nos eaux comme en atteste certaines études ? C'est probable alors soyons raisonnables dans nos prélèvements (nous sommes sensés remplir le panier uniquement pour une consommation familiale) Pour nous plaisanciers cela doit rester un loisir et quand ça mord, contentons nous de ce qui nous permettra de faire un bon barbecue avec nos amis. Le poisson frais, il n'y a rien de meilleur. Le maquereau qui finit à la poubelle c'est une insulte à la mer.
- Et les voileux ? Ils semblent tous satisfaits de leur saison. Plutôt bon vent et bonne mer à ce que j'ai pu entendre ici ou là, sur les pontons ou à l'occasion de nos rencontres à l'association le samedi entre 11 heures et 13 heures. Pensez-y, c'est très sympa de se retrouver autour du verre de l'amitié, et cela se poursuit tout au long de l'année.
- Du beau temps donc et cela fait par conséquent beaucoup de monde sur l'eau avec des embarcations de toutes sortes – bateau à moteur, voiliers, planche à voile, jet ski, kite, kayak... la mer doit rester un espace de cohabitation dans la bonne humeur et la courtoisie, il en va de notre sécurité à tous. Comme nous l'avait rappelé dans un article de début d'année, le président de l'UNAN 44, nous disposons d'un privilège en mer et non pas d'un droit contrairement aux échanges que nous pouvons entendre sur les quais, à la sortie du chenal et en mer.

Les vacances de la toussaint sont proches et elles sonnent souvent la fin d'une saison pour de nombreux plaisanciers. Chacun commence à ranger son matériel et attendra patiemment le début du printemps pour reprendre la mer. Pendant cette période votre association redouble d'effort et s'investit pour tous les plaisanciers dans les dossiers importants du port.

### C'est l'hivernage de nos bateaux mais pas de nos actions.

Vous pourrez lire dans ce numéro le compte rendu du conseil portuaire du 29 septembre 2009 où l'APPBP est la seule association/entité à représenter les plaisanciers et usagers du port. Nous nous devons d'être (tous) vigilants car les différentes instances qui gèrent le port ne

manquent pas d'idées pour utiliser nos redevances et également nous « pomper » sur des services que nous serions en droit d'attendre.

La morte saison est aussi l'occasion pour le bureau de l'APPBP de se mettre autour de la table avec la CCI, concessionnaire du port, pour connaître les projets et les actions qui seront menés. L'APPBP bien entendu est favorable à des évolutions au sein de « notre » port mais elle souhaite surtout être concertée en amont des grandes décisions (je vous rappelle que nous sommes les payeurs pour une très (très) grande partie).

Pour rester dans notre univers, nous ne voulons pas constamment tirer des bords entre le SIVU et la CCI. D'un côté, pour faire simple le SIVU gère les rives et ses infrastructures et de l'autre côté la CCI s'occupe du plan d'eau. Par conséquent, deux interlocuteurs avec globalement des objectifs financiers différents : l'équilibre et la rentabilité.

Pour cette fin d'année 2009 et toute l'année 2010, nous serons encore présents pour vous dans les dossiers importants. De votre côté, vous pouvez faire beaucoup pour votre association : Nous faire part par mail ou courrier des dysfonctionnements que vous constatez (et aussi de ce qui fonctionne bien. Selon moi, l'objectivité est plus productrice) et également être un adhérent dynamique en parlant de l'APPBP en faisant adhérer vos voisins et amis de pontons. L'adhésion c'est 25 euros par an simplement.

Bonne fin de saison à ceux qui naviguent encore et excellente fin d'année à tous les plaisanciers.

Halieutique ment vôtre,  
Emmanuel DAVID  
Président APPBP

### COCKTAIL DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2009

Cette année encore, la villa MORTUREUX a été mise à notre disposition gracieusement pour notre cocktail annuel des Plaisanciers adhérents à l'APPBP.

Ce fut un rassemblement, sympathique au son de la cornemuse, où nous avons pu échanger nos idées et nos anecdotes entre passionnés de voile et de pêche, autour d'un magnifique buffet sur ce site splendide. Crêpes et galettes étaient réalisées de main de maître par Ty Vince. Le cocktail offert par Sébastien DABIN viticulteur à Gorges



Ce 1<sup>er</sup> août 2009 le beau temps ne fut pas des nôtres mais nous avons quand même passé une excellente soirée à plus de 110 personnes.

A l'année prochaine et venez encore plus nombreux.

**ASSURANCES MADER** Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau  
Contactez Nous !

**Tél. 05 46 41 20 22**

Assurances Maritimes & Transports MADER  
Sous-traitant de la Régulation Immobilière d'Alsace  
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE COU 1 - France  
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 54 60

## CONSEIL PORTUAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2009

Étaient présents les élus et leurs suppléants au titre du Syndicat Intercommunal du Port de Plaisance et de Pêche de La Baule-Le Pouliguen ( SIVU), la CCI (concessionnaire), l'APPBP, les professionnels, les pêcheurs, le CNBPP et le yacht club.

L'APPBP présente depuis des années dans cette instance est fortement impliquée dans ces réunions et forte de ses 6 administrateurs présents se fait l'écho des plaisanciers du port, et intervient dans les débats selon une attitude commune définie dans une réunion préparatoire...

Monsieur Yves Métaireau, Président du SIVU, a ouvert la séance demandant l'approbation du compte rendu du conseil portuaire de janvier 2009 puis a présenté un bilan des comptes du SIVU et le budget primitif 2009.

Monsieur Doré nous a ensuite fait un point sur les travaux prospectifs et rétrospectifs pris en charge par le SIVU :

- Mise en fonction réelle de la cale « François Xavier Leblanc » d'ici fin 2009
- Etude de l'aménagement de la cale des Salinières pour la rendre conforme.
- Aménagement de l'aire Champsavin dans le 3ème bassin avec aménagement de voirie (cale de mise à l'eau et de carénage des professionnels) : fin des travaux en décembre 2009
- Installation de bornes d'accès aux cales d'accès au plan d'eau
- Participation à hauteur de 11 % du coût des études pour renouvellement de l'autorisation de dragage.
- confortement des perrés coté Pouliguen dans le 1<sup>er</sup> bassin.
- réfection du platelage quai Rageot de la Touche : travaux réalisés en septembre – octobre 2009.

L'APPBP est intervenue pour connaître le coût global de la cale FX Leblanc (900 000 euros) et a demandé la mise en place d'une matérialisation des places de stationnement réservées aux plaisanciers sur le terre plein du troisième bassin. Le SIVU de La Baule a accepté et envisage même de limiter le nombre de camping cars. A suivre...

Deux aires de carénage « plaisanciers » vont être mises en place : la cale François Xavier Leblanc et la cale des Salinières (demande que nous avons formulée lors du précédent conseil) et une aire de carénage « professionnels » au niveau de la cale de Champsavin.

Mais .... Le SIVU institue le paiement d'une redevance pour les carénages des bateaux. Les plaisanciers titulaires d'une place à l'année ne paieraient pas le premier carénage. L'APPBP a demandé la gratuité pour nos bateaux pour tous les carénages nécessaires. Le SIVU souhaite que cette demande soit formulée par écrit. C'est chose faite, nous avons adressé notre demande au président du SIVU début octobre. A suivre...

Deux cales de mise à l'eau seront équipées de contrôle d'accès. (Peut être trois)

Mais .... Le SIVU institue le paiement d'une redevance pour la mise à l'eau sur les différentes cales. L'APPBP a demandé la gratuité d'utilisation des cales pour les plaisanciers titulaires d'une place à l'année : le SIVU accède en toute logique à notre demande et valide en séance. A suivre ....

LE GRAND PROBLEME DU PORT : Ensablement pour le premier bassin, envasement pour les autres.

LE DENIER DRAGAGE : Coût HT 1 961 000 € dont 1 750 000 € pour le gestionnaire du port, la CCI (**c'est-à-dire pour nous les plaisanciers**)

Armor, la société chargée de ce chantier (depuis 3 dragages) a déposé un mémoire en réclamation pour un montant de 447 000 euros HT en argumentant sur la granulométrie, la chute de la canalisation au niveau du point de rejet, les intempéries et le doublement d'équipe pour finir dans les temps. Tous les arguments ont été étudiés par la CCI et ne semblent pas recevables selon les informations communiquées. La CCI doit nous tenir informés des suites de ce dossier. Confiante, celle-ci a cependant provisionné cette somme dans ses budgets prévisionnels....

A noter l'implication du SIVU dans ce dossier.

Situation financière : le fonds de roulement de la CCI serait de 340 000 euros à fin 2009.

FUTURS DRAGAGES : une étude pour un coût de 57 000 € est lancée pour constituer le dossier du renouvellement de l'autorisation de rejet en mer. Le SIVU et la CCI souhaite le soutien de l'APPBP dans ce dossier

Parallèlement une réflexion va être menée sur la technique des prochains dragages. Une fois la technique déterminée il faudra l'accord de cinq administrations.

### LES TARIFS

Lors du conseil portuaire de Janvier 2009, l'APPBP a sollicité la CCI pour obtenir un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans. Celui-ci nous est maintenant communiqué, mais il n'intègre pas toutes les données. Il ne peut nous satisfaire. En fait ce compte d'exploitation prévisionnel est une présentation de chiffres essayant de démontrer qu'une augmentation annuelle de 3.5% sur 4 ans soit près de 15 % doit nous être imposée. L'APPBP a déjà pu en séance montrer l'invalidité de ce document. L'APPBP refuse une telle augmentation qui ne tient pas compte d'un changement éventuel des conditions de dragage, d'économie à réaliser dans la gestion du port, du coût de la vie ... Lors de ce conseil, il n'y a pas eu cette fois de vote. Nous attendons une réponse de la CCI suite à notre demande appuyée par le SIVU pour ne pas subir une telle augmentation.

Autres informations :

- mise en place d'une liste d'attente payante (20 euros par an). L'APPBP pense que cette tarification permettra d'assainir la liste et y est favorable. La CCI s'engage à l'afficher à la capitainerie. Dans le même registre, nous souhaitons que la CCI dans la gestion de la liste d'attente prenne en compte l'ancienneté d'un plaisancier déjà dans le port lorsque cette personne change de bateau. La CCI nous propose d'aborder les modalités avec elle.
- Fourniture de Bumpers pour les pontons de l'arrière port : 45 euros TTC
- Fourniture de pastilles d'accès aux pontons de l'arrière port : première pastille remise gratuitement aux plaisanciers « client annuel », 10 euros TTC toute pastille supplémentaire.
- Fixation des tarifs professionnels pour l'année 2010.

Hors conseil il a été convenu de poursuivre les rencontres informelles déjà engagées avec les représentants de la CCI pour évoquer tous les aspects des relations CCI-Plaisanciers



Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

[www.lamouettecommunication.com](http://www.lamouettecommunication.com)

Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP

## CUVES A EAUX NOIRES

Une proposition de loi n° 1275 du 26 novembre 2008 visant à renforcer la lutte contre le déversement des eaux usées dans la mer ou dans les ports a été déposée par un certain nombre de députés.

Ce texte imposerait à tous les navires de plaisance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de s'équiper d'installations permettant soit de stocker soit de traiter les eaux usées de leurs toilettes.

L'immense majorité des plaisanciers, qui choisissent d'exercer leur loisir sur la mer, est très sensible à la propreté et à la qualité du milieu et attachée à en préserver la qualité. Ils ont montré au cours des dernières années qu'ils étaient capables d'améliorer leur comportement de façon significative.

Par contre nous avons le plus grand mal à comprendre que des mesures difficiles ou impossibles à mettre en œuvre soient imposées de façon aussi brutale, en méconnaissance des difficultés d'application et pour un effet aussi négligeable alors que les pollutions biologiques observées résultent très largement d'autres sources :

- Les stations d'assainissement, qui sont fréquemment au-delà de leur capacité de traitement en période d'été et déversent en mer des effluents mal traités et riches en germes pathogènes,
- Les animaux domestiques ou sauvages dont les excréments sont considérablement plus contaminés par des streptocoques que ceux de l'homme (*un canard ou un gros oiseau de mer excrètent chaque jour 40 fois plus de streptocoques qu'un humain, un chien 218 fois plus et un porc 504 fois plus*). Chacun sait maintenant que la pollution microbienne des eaux littorales tient en premier lieu aux oiseaux de mer.
- Les rejets de matières fécales de la plaisance sont inférieures à 0,001% (moins d'un millième en pic de saison, contrairement aux plages qui dépassent parfois 5%) et d'autant moins mesurables en pleine saison contre 99,999% des rejets polluants agricoles, de streptocoques divers (fientes volatiles marins et terrestres) alors que pour notre zone départementale il est prévu d'autres élevages (canards à Pornic) avec utilisation des rejets pour l'amendement agricole... majeure partie de la destruction avec les nitrates par ruissellement.
- Un seul élevage industriel tel qu'il est encore prévu sur la côte de Jade, générera en une journée autant de pollution que tous les plaisanciers de l'hexagone réunis ici et se soulageant en même temps au même endroit... ! Un seul navire en escale à Montoire ou à Nantes, déballastant équivaut à des milliers de plaisanciers se réunissant sur place et au même instant avec une seule idée en tête, se soulager ! Imaginez les plusieurs centaines de bateaux en escale sur une année... il nous faudrait rapatrier les plaisanciers européens, d'outre atlantique et d'ailleurs pour ne parvenir qu'au centième de dégâts éventuels à conditions que nous en ayons la volonté... et l'envie pressante.

Le projet est purement irréaliste mais les besoins de retombées imposables (tva) sont utiles pour financer d'autres projets (subventions) d'éolien par exemple (non rentable on le sait... <45% de rentabilité) sur la Banche qui détruiront irrémédiablement des centaines d'hectares du milieu marin reproducteur...

A ce jour, cette loi n'a pas été votée mais restons vigilant.

### DERNIERE MINUTE, BONNE NOUVELLE

Lors d'une réunion avec l'UNAN France au Grand Pavois à La Rochelle, nous avons appris que ce projet d'amendement avait été abandonné par les 62 députés signataire de ce projet..

## LES CHAUFFARDS NE SONT PAS TOUS SUR LA ROUTE

Nous publions le courrier d'un adhérent.

La mer est grande mais sans doute pas suffisamment pour certains.

Je vais donc vous raconter ma mésaventure.

Naviguant sous voiles ce samedi 06/06/2009, sous une brise de bonne allure, et venant du Pouliguen, je me suis permis, étant seul, de faire gentiment le tour des Evens en passant par les bouées rouge et verte qui permettent de rentrer à Pornichet.

Vent de secteur Ouest et naviguant au grand largue je me suis retrouvé au près en virant à environ 2 milles des Evens.

Je filai à 7 nœuds toutes voiles dehors et je peaufinais mes réglages.

J'entendis subitement un bruit de moteur de vedette derrière moi et le temps de me retourner ce mastodonte de 7 tonnes me percutait sur l'arrière bâbord de mon bateau.

Sous la violence du choc, cette vedette coupa net le pataras bâbord, ce qui fit tomber le mât avec toutes les voiles, me plia mon bi mini ainsi que tous les balcons et chandeliers, cassa mon petit moteur hors bord détruisant le Bip se trouvant sur son berceau arrière et montant jusqu'à la barre à roue qu'il tordit allègrement et fit un trou dans ma jupe arrière.

Je me retrouvai avec une épave non manoeuvrante heureusement pour moi sain et sauf mais avec trois fous qui se permettaient de rouspéter de m'être rentré dedans.

Pendant quelques secondes, je me suis demandé si j'étais bien vivant et si ce n'était pas un rêve.

Reprenant mes esprits, étant vivant, même pas blessé et mon bateau continuant à flotter je me suis mis à crier après de mes assaillants en leur demandant au minimum de m'envoyer une remorque pour ne pas rester au milieu de l'océan.

Non sans mal, ils m'ont envoyé une aussière et je me suis fais remorquer avec tout mon gréement et mes voiles traînant piteusement dans l'eau. J'étais incapable, seul, de couper les haubans et de remonter les voiles sur le bateau.

Ces trois « fêlés » il faut que je vous le dise, étaient sous pilote, en train de ranger leur pêche, à environ 17 nœuds et sans aucun contrôle de la mer.

Et bien entendu se considéraient tout à fait dans leur droit ;

La suite Jean pierre pourra vous la raconter, car très gentiment il était à m'attendre à Pornichet ainsi que le personnel du port qui m'a pris en remorque.

Surtout ami voilier et motoriste faite très attention aux inconscients de la mer qui prennent celle-ci pour un boulevard à sens unique et qui ne sont absolument pas respectueux d'autrui.

J'attends toujours un minimum d'excuse de leur part.!!, « sans doute un vœu pieu !! ».

Daniel

### Commentaire suite à l'accident du bateau de Daniel.

Quelle tristesse de voir un bateau dans ce piteux état.

- Sur le ponton essence du port de Pornichet, près du bateau de Daniel démâté, j'ai rencontré ce 07 juin les 3 occupants du bateau de pêche tamponneur, et, leur comportement, très agressif surtout de la part de l'un des 2 passagers, lors de l'arrivée de la femme de Daniel, inquiète et affolée, m'a fait penser que ces 3 messieurs qui n'assuraient pas de veille en mer, avaient un comportement indigne d'un marin.
- En tout état de cause, il a fallu 8 semaines pour que le bateau soit remis en état de naviguer, le samedi 01 août, Atlantic Gréement était encore en train de régler la tenue du mat. 8 semaines pendant la saison c'est énorme et met des projets à l'eau.
- Fort heureusement, la très grande majorité des plaisanciers, tant moteur que voile a le sens des responsabilités et le respect des autres et de la mer, ce qui nous permet de profiter presque sereinement de nos navigations.

Jean Pierre



**CHANTIER NAVAL  
MECANIQUE H.B. - I.B.**



**PORT À SEC**

**2, venelle du Sourd  
PIRIAC sur MER**

**Tél. 02 40 23 50 86 - Fax 02 40 23 58 65**

[piriacdiffusionmarine@normandnet.fr](mailto:piriacdiffusionmarine@normandnet.fr)

## CODES DES BONNES PRATIQUES

### Rappel des règles de barre et de route

Nous rappelons que ces règles sont définies par le Règlement International pour la prévention des abordages en mer (R.I.P.A.M.)

Elles sont applicables à tous les bateaux de plaisance et de professionnels, y compris les engins légers et « scooters des mers ».

Le chef de bord ou skipper ainsi que l'équipage sont tenus de faire preuve de sens marin et de bon sens, pour éviter tout risque de collision, aux applications en supplément de la règle de courtoisie venant de la Marine de Commerce et de la Royale.

### 1° REGLES DE BASE

Entre :

**Voiliers** : la règle du tribord amure est à respecter

**Bateaux à moteur** : règle de la vision sur tribord (s'écarter largement)

**Voiliers et bateaux à moteur** : le bateau à moteur se déroute ; NB : le voilier marchant au moteur est considéré comme un bateau à moteur.

Un bateau moteur ou voilier rattrapant doit s'écarter.

Tous les bateaux à voiles et à moteurs doivent s'écarter :

- Des navires non maîtres de leur manœuvre
- Des navires à capacité de manœuvre restreinte
- Des navires de pêche

### 2° RESPONSABILITE DU CHEF DE BORD (SKIPPER) ET DE SON EQUIPAGE

Les règles imposent de manœuvrer suffisamment tôt et d'une manière franche pour ne pas être sujet à interprétation douteuse.

Il est obligatoire de tout tenter pour éviter une collision, même si vous êtes considérés comme privilégié.

Tenir un journal de bord pour la navigation au-delà des 6 miles – en cas d'incidents ou d'accidents (témoin ou protagoniste), les autorités compétentes, (Gendarmerie Maritime, Affaires Maritimes et Douanes), ont la possibilité de le consulter.

Le R.I.P.A.M impose une veille visuelle et auditive permanente, en utilisant tous les moyens adaptés à la navigation de jour comme de nuit, par temps clair ou par visibilité réduite ou en cas de brume

### 3° NAVIGATION DANS LES CHENAUX ET LES PORTS.

- Naviguez aussi près que possible de la droite du chenal
- Naviguez à la vitesse de sécurité (zone des 300 m : 5 nœuds)
- Naviguez dans le chenal du port à 3 nœuds

Les Agents du port sont assermentés pour relever les manquements aux règles.

- Préparez à l'avance vos manœuvres
- Manœuvrer en douceur (vos voisins ne sont pas des bumpers)
- Signalez votre changement de cap par un signal sonore ; celui-ci ne devrait pas être considéré une agression par les plaisanciers !

Les navigateurs recherchent avant tout dans la plaisance, le plaisir et la détente ; pour naviguer ensemble en harmonie, il faut éviter toute nuisance à autrui. La mer est encore un espace de liberté.

## LA MER N'EST PAS UNE POUBELLE

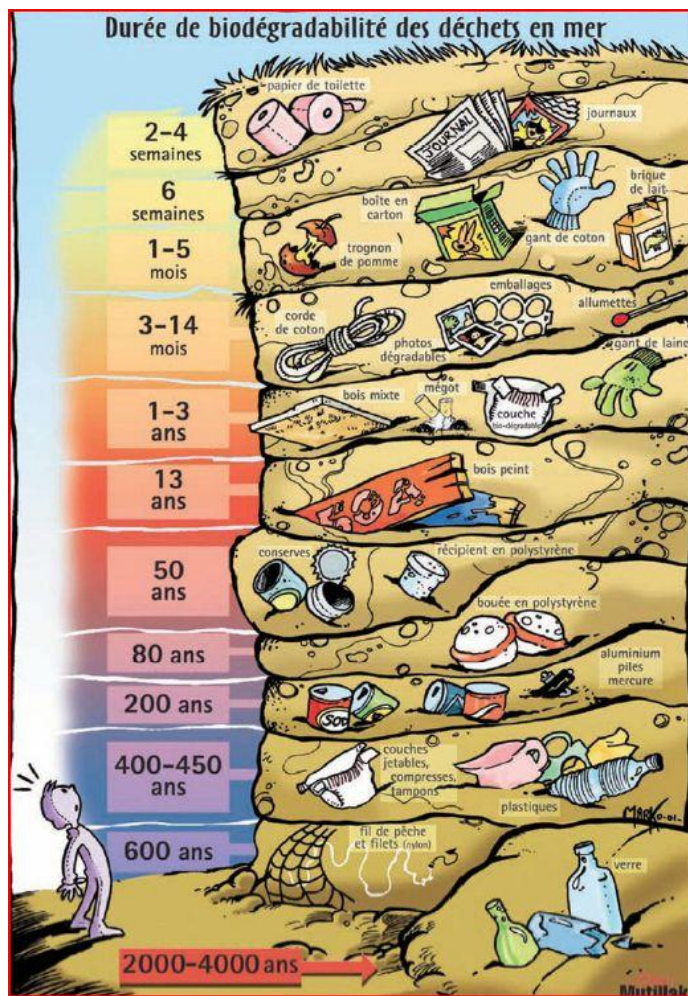
La pollution maritime la plus médiatisée est sans conteste celle des marées noires ou autres dégazages intempestifs au large de nos côtes. Du moins, à première vue, c'est celle qui nous semble la plus visuelle et la plus frappante avec des images insoutenables d'oiseaux mazoutés et de plages et littoraux souillés par des galettes de pétrole visqueux.

Il est cependant une manifestation beaucoup plus insidieuse dont on ne relate pas les conséquences comme il devrait (où seulement à l'approche de la période estivale lorsque les parasols fleurissent sur les plages), à savoir le rejet en mer de **macro déchets** occasionnés par le trafic maritime et la navigation de plaisance, plaisance dans laquelle nous sommes directement impliqués et pointés du doigt en tant qu'« acteurs responsables ».

Laissons de côté, le trafic maritime de gros calibre qui dépend plus de l'industrie et de l'économie pour nous pencher sur un phénomène dont nous avons les clefs en mains pour l'enrailler : la gestion des macro déchets. Car en mer il est indispensable que chacun soit conscient des conséquences de ses actes. Les actes de négligence étant encore trop considérés comme minimes face aux pollutions accidentelles.

### Définition des macro déchets

Les déchets de plastique constituent l'essentiel des **macros déchets**. De 60 à 95% selon les sites. Ils sont constitués principalement d'emballages (sachets plastiques, bouteilles, emballages divers). Les objets en verre (bouteilles, flacons), en métal (canettes de boissons...), les tissus, les objets en cuir ou en caoutchouc viennent ensuite. Les déchets collectés en mer et sur le littoral ne sont pas tous déposés sur place, mais de provenances diverses



Pôle nautique



10% remise sur le magasin d'accastillage

(sauf survie et électronique)

(Sur présentation de la carte de membre appbp)

Grutage - Hivernage  
Réparation - Maintenance  
Vente neuf et occasion

Remises APPBP

Tél. 02 40 15 16 16

contact@amb-yachting.com - www.amb-yachting.com

Derrière la gare SNCF du Pouliguen

Pouliguennais



Hivernage  
Intérieur / Extérieur

Chantier Polyester, Accastillage

Vêtements de mer

Tel: 02 40 42 89 89

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT\*!**

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny  
44490 LA BAULE  
☎ 02 40 60 96 36

\* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

www.creditmaritime-atlantique.fr



## PATAQUES SUR LA COTE MEDITERRANEENNE,

En 2002, l'Association des plaisanciers de La Rade de Toulon a attaqué la **CCI** du Var qui gère le port pour « Augmentation abusive et non justifiée du tarif des places dans le port » et a fait chaque année, depuis, la même chose, et chaque année a été déboutée et a fait appel du jugement.

Et voila que pour **2002** la Cour d'appel a rendu son jugement et donné raison à l'association des plaisanciers de sorte que les tarifs doivent être revus à la baisse depuis 2002 et toutes les années depuis; puis la cour d'appel a également donné raison à l'association des plaisanciers pour **2006**, (pourquoi 2006 avant 2003, 2004 et 2005, peut être parce qu'il y avait eu un référé sur 2006).

En attente des résultats des appels sur les autres années, nous constatons que nos gestionnaires ne peuvent faire n'importe quoi et que l'Association des plaisanciers est utile, voire indispensable.

## UNAN France

### 1- Natura 2000 en Mer.

Un premier comité de pilotage de Natura 2000 en Mer vient d'avoir lieu et UNAN 44 y a participé par l'intermédiaire de son Président Daniel MARIE, sur convocation du PREMAR 1 (Préfet Maritime Atlantique) et a participé au choix d'un **opérateur** issu des participants pour la région, choix qui s'est porté sur Mr. Hugues **AUTRAY** du Comité des Pêches.

Daniel MARIE a demandé à Mr. H. Autray de « bien vouloir dorénavant prendre l'avis des plaisanciers, ce qui n'avait jamais été le cas depuis 10 ans, qui pour des raisons de loisirs sont particulièrement attentifs à l'environnement, présents pour les meilleures observations et à la disposition des membres du comité.... », cette requête semble avoir été bien perçue.

### 2- Infos UNAN

Un conseil d'administration de UNAN France auquel nous avons assisté a eu lieu à La Rochelle lors du Grand Pavois de Septembre 2009, voici quelques points qui nous paraissent importants de diffuser :

- Sécurité – Des modifications de la Division 240, pour simplification sont en cours, et devraient sortir vers le 15 octobre.
- Les CROSS ont adressé un questionnaire aux personnes qu'ils ont assistées, et reçu 75% de réponses qui seront dépouillées par UNAN.
- VHF. Un accord est survenu entre ANFR et DAN qui permet d'utiliser une VHF de moins de 6 Watts sans avoir le CRR ni faire de déclaration. Au permis Mer serait ajouté un module style CRR simplifié pour utilisation de la VHF en France seulement. La Taxe n'est toujours pas officiellement supprimée même si elle n'est pas perçue.
- Le Code des Bonnes Pratiques de UNAN, revu et amélioré, est à la disposition des UNAN départementales qui veulent le faire imprimer. UNAN 44, 56 et 85 envisagent de s'unir pour le faire pour la saison 2010.



La boutique de la Coopérative Maritime

**LE CROISIC**

Face à la Criée

Tél. 02 40 15 71 01

**SAINT NAZAIRE**

4, bd René Coty

Tél. 02 40 22 21 71

**REMISE 5%**

aux Adhérents de l'APPBP

sur présentation de leur carte de membre  
Sauf articles en promotion ou solde.

## Composites services

→ Travaux sur site

Alexandre FRITSCH

Tél : 06 24 62 30 04

E-mail : composites.services@wanadoo.fr

Une remise de 5% est accordée (sur la main d'œuvre) aux membres de l'APPBP sur présentation de leur carte

### LES BREVES

#### Nouveau à La Baule

installation sur La Baule d'un concessionnaire YAMAHA pour le JET SKI et le QUAD . AQUADJET, ZA de BESLON 44500 La Baule tél :02 40 53 57 28 ( ventes ,entretien ,hivernage et gardiennage de jet ski ) .

#### Escale très onéreuse.

Lors de la saison 2008 (1<sup>er</sup> mai au 30 septembre), faire escale dans le port de HOUAT coûtait 6,50 € la nuitée, et pour la saison 2009 le tarif est monté à 20€, soit une augmentation de plus de 200%, sans augmentation des services, il n'y a toujours pas de ponton ni d'eau ni d'électricité et les sanitaires ferment toujours à 19h45, pour cette somme de 20€.( les douches sont à 2€ en plus)

Espérons que le mouillage sur la grande plage reste gratuit, et que Hoëdic qui est toujours à 5€ la nuitée ne suive pas ce mauvais exemple.

### LA BOUTIQUE APPBP

A la boutique, nous tenons à votre disposition :

- La casquette beige, longue visière 8 €
- Le guidon APPBP 5 €
- **Nouveau** La vareuse APPBP 35 €

### DERNIERE MINUTE

**La Chambre de Commerce et de l'Industrie vient de nous confirmer que nos places de port vont augmenter de 3% pour l'année 2010 (au lieu des 3,5% demandés au dernier Conseil Portuaire).**

Des mauvais esprits très mal pensants, pourraient croire que nous avons été manipulés, (3% en janvier, 3,5% en septembre puis re 3% après le conseil portuaire), mais bien évidemment ce n'est pas notre cas.

3% d'augmentation dans le contexte actuel, alors que les prix à la consommation ont augmenté de 1.1% et que toutes les entreprises serrent les boulons, réduisent leurs dépenses nous paraissent très abusifs. Une bonne gestion organise ses dépenses en fonction de ses rentrées et non pas ses rentrées en fonction de dépenses hypothétiques.

### PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13 (répondeur)

Email : a.p.b.p@orange.fr

# La Baule facile.com

Un réseau de savoir-faire sur la presqu'île

www.labaulefacile.com

### LE MOT DE L'ASSUREUR

#### CONDITIONS RESERVEES AUX ADHERENTS

**A cet effet, nous souhaitons vous présenter quelques points importants :**

#### Bateau Neuf ou de moins de 3 ans :

Votre bateau est âgé de moins de 3 ans, nous le garantissons en Valeur Agréée pendant 5 ans sur présentation de la facture d'achat.

#### Bateau de 4 à 14 ans :

Afin de bénéficier de la Garantie en Valeur Agréée pour une durée de 5 ans, nous vous invitons à faire expertiser votre unité par un expert agréé CESAM.

#### Bateau de 15 ans et + :

Il s'agit d'une construction de plus de 15 ans avec une valeur inférieure à 30 000 €, une attestation sur l'honneur présentant un état descriptif de votre navire, est demandé pour la souscription des garanties Dommages.

#### Exonération de votre franchise au 1<sup>er</sup> sinistre déclaré.

En l'absence de sinistre, votre Franchise est dégressive de 25 % par an soit une exonération totale au bout de 4 ans. (2<sup>ème</sup> évènement).

Si aucun sinistre n'est enregistré dans l'année, vous bénéficiez d'une remise de 10 % de votre cotisation H.T. à valoir sur la prochaine échéance.

En cas d'immobilisation de votre unité entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre de chaque année mettant en œuvre l'une des garanties du contrat, il est prévu une indemnité journalière.

**VEUILLEZ PRIVILEGIER NOTRE PLATEFORME INTRANET POUR L'ETABLISSEMENT DE VOTRE DEVIS D'ASSURANCE**

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : UNAN44 Mot de passe : 44



# LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Fountain Pajot  
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97